



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 50/14

« Demande d'un crédit de CHF 2'242'000.00 destiné à financer la construction d'une déchetterie intercommunale au lieu-dit « En Messerin » sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins »

La commission, composée de Mmes Liliane Gavillet et Marie van Leckwyck et de MM. Ralph Agthe, Adrien Liechi et Christian Baumgartner (président), s'est réunie au complet à deux reprises les mercredis 5 et 12 mars 2014.

Lors de la seconde rencontre, M. Cyrille Perret, municipal responsable de ce dossier, ainsi que M. Marino Giovannini, technicien communal, ont assisté à la séance et répondu à toutes nos questions avec clarté et précision. Une présentation de photos, prises au cours de la visite d'une installation similaire à Cheseaux-sur-Lausanne, a permis à la commission de se faire une idée précise sur le projet. A ce propos, M. Cyrille Perret relève que les erreurs de jeunesse commises sur ce site, telles que piliers mal placés, pourront être évitées chez nous. Nous les remercions tous deux pour leurs explications et leur disponibilité.

Sollicité au sujet du montant du crédit, le président de la commission des finances précise que ce projet figure au plan d'investissements et il n'a donc aucune objection à formuler.

Définition :

Déchetterie (Petit Larousse) :

Centre ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets encombrants ou susceptibles d'être recyclés.

Déchèterie : est l'orthographe choisie par l'Académie française, le suffixe « -terie » n'existant pas on lui préférerait le suffixe « -erie » (déchèterie)

Historique :

Depuis plus de 10 ans, la Commune de Prangins est à la recherche d'une solution pour l'implantation de sa déchetterie. Plusieurs sites sur le territoire communal ont été étudiés mais n'ont pas reçu l'aval du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT).

En 2005, le site de Messerin se profile et obtient les faveurs du Canton. Ce dernier suggère à la Commune de s'approcher de ses voisins également à la recherche d'une solution pour résoudre la gestion de leurs déchets. Ainsi voit le jour du projet d'une déchetterie intercommunale entre Prangins et Duillier.

A signaler que la parcelle No 169 « En Messerin » se situe en zone agricole et devra être affectée en zone d'utilité publique pour la création de la déchetterie.

De plus, la parcelle se situe dans un « réservoir de biodiversité de réseau écologique cantonal », ce qui implique également une nouvelle affectation en zone agricole protégée pour le solde de la parcelle.

Enfin, pour permettre la réalisation du projet, la Commune de Duillier mettra également à disposition une surface de compensation située proche du stand de tir et qui sera réaffectée en zone agricole.

Calendrier :

Afin d'atteindre cet objectif d'implantation d'une déchetterie, plusieurs préavis devront encore être mis en consultation du Conseil communal.

Suite au préavis 50/14 qui nous occupe actuellement, suivront :

- Le plan partiel d'affectation (PPA) de Messerin, actuellement en consultation auprès des services compétents de l'Etat,
- Le préavis sur la convention de fonctionnement avec la Commune de Duillier, et
- Le préavis sur l'achat de matériel.

S'ajoutera encore un règlement d'utilisation (de compétence municipale).

Réponses aux questions posées :

Plusieurs questions se sont posées dans le cadre de la commission. Nous avons également reçu des questions-remarques de la part d'un conseiller communal. Voici les principales :

1. Pourquoi la demande de crédit est-elle de CHF 2'242'000.- alors que l'investissement net ne sera « que » de CHF 1'793'600.- ?
Réponse : La loi sur les communes exige que la demande de crédit se fasse sur la totalité des montants.
2. Que deviendront les éco-points actuels du Curson et du Pressoir ?
Réponse : Avec certitude, ils seront maintenus.
3. L'extension de la déchetterie sera-t-elle possible ?
Réponse : Selon le futur PPA, il n'y aura pas de possibilité. Néanmoins, l'aspect démographique a été largement pris en compte pour ces 30 prochaines années.
4. L'étude de pose de panneaux solaires sur la toiture de plus de 800 m² a-t-elle été envisagée ?
Réponse : A ce sujet, des contacts entre la Commune et la SEIC sont en cours.
5. Pourquoi un revêtement bituzim par endroits et non du béton ?
Réponse : Le bituzim est un revêtement bitumeux et béton, résistant aux chocs, aux charges et aux tractions dus aux manœuvres des bennes.

Position de la commission :

La commission, à l'unanimité, est convaincue de la nécessité et de l'urgence de la création de la déchetterie « En Messerin ».

Elle est séduite par le projet et approuve la demande de crédit y relative.

